

COMMUNE D'YZERON

**DECISION DU MAIRE n° 2022-02
du 08 Mars 2022**

Madame la Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 septembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal a fixé des fourchettes de tarifs s'appliquant aux activités proposées par l'espace jeunes,

DECIDE

Article 1 : Durant la période du 9 au 25 mars 2022, les tarifs suivants sont appliqués à l'espace jeunes, pour les activités réalisées à l'intérieur du local :

Dates	Activités	Tarifs
18/03/2022	Soirée Asie	5 €
25/03/2022	Soirée Américaine	5 €

Cette décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Madame la Maire,
Agnès NELIAS

Transmise en préfecture le : 11 MARS 2022
Notifiée le : 11 MARS 2022
Affichée le : 11 MARS 2022

